

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMIERS:

A M. Gauvreau,.....	£50 0 0
M. Al. Lefrançois,.....	40 0 0
M. J. P. Lefrançois,.....	75 0 0
M. Asselin,.....	40 0 0
M. J. B. Pelletier (£25 0 0 s'il est employé),.....	50 0 0
M. Larue,.....	40 0 0
M. G. Tremblay (à compte du jour où il a cessé de percevoir ses honoraires),.....	75 0 0
M. Doucet,.....	45 0 0
M. Couture,.....	40 0 0
M. Al. Leclerc,.....	45 0 0
M. Desrochers,.....	45 0 0
M. Belcourt (pour arrérages),.....	15 0 0

Mgr. le Président met devant le bureau les réponses faites par les membres de la Société à sa circulaire du 9 mai dernier, pour l'élection de douze Procureurs, par lesquelles il appert que Mgr. l'Évêque des Trois-Rivières, Mgr. de Tloa, MM. J. B. A. Ferland, F. G. Loranger, J. Harper, J. D. Déziel, L. Proulx, J. Nelligan, F. X. Delage, J. L. Beaubieu, J. Laberge et P. Villeneuve sont élus Procureurs de la Société; et que MM. J. F. Gagnon, C. F. Cazeau, J. Langevin, L. A. Proulx, J. Auclair, P. Pouliot, Didier Paradis, Ol. Caron, Ed. Faucher, F. X. Côte, Al. Mailloux et G. S. Derome sont ceux qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages après les Procureurs élus.

Mgr. le Président produit aussi en même temps les réponses des membres de la Société à la même circulaire, sur l'opportunité de changer la durée du mandat des Procureurs, par lesquelles il conste que 35 membres se prononcent pour la période actuelle de 6 ans, 20 pour une période de 4 ans et 9 pour une de 3 ans.

Il est résolu en conséquence que les Procureurs continueront à être élus pour 6 ans.

Résolu que les Règles Fondamentales de la Société, telles que révisées par une commission nommée au bureau du 26 août, 1852, soient imprimées en pamphlet et qu'une copie en soit adressée à chaque membre de la Société.

Fait et passé à l'archevêché le six septembre, mil huit cent cinquante quatre.

(Signé) P. F. ARCHV. DE QUÉBEC,
PRÉSIDENT.

P. HUOT, PTRE,
SÉCRÉTAIRE S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau, tenu le 25 août 1853:

Traitements alloués à M. J. P. Lefrançois,.....	£60 0 0
" " à M. C. Gauvreau,.....	50 0 0
" " à M. Desrochers,.....	45 0 0
" " à M. Doucet,.....	45 0 0
" " à M. Al. Leclerc,.....	45 0 0
" " à M. Al. Lefrançois,.....	40 0 0
" " à M. Couture,.....	40 0 0
" " à M. J. B. Pelletier,.....	25 0 0
" " à M. Kelly,.....	20 0 0
" " à M. G. Tremblay,.....	18 15 0
" " à M. O. Belcourt,.....	15 0 0
" " à M. Chiniquy,.....	12 10 0
Compte payé à M. Fréchette contre M. le secrétaire pour impression de 200 copies du procès-verbal; de 1000 circulaires pour messes pour les défunt; annonce de l'assemblée du bureau; papier, plumes, etc.,.....	5 2 4
Compte contre M. le trésorier pour impression de 225 copies de l'extrait du livre de compte; de l'annonce du bureau de l'assemblée,.....	1 19 2
Au commissionnaire de M. le trésorier,.....	0 15 0
Port de lettres,.....	0 5 7
Achat d'un livre de compte par M. le trésorier des Trois-Rivières,.....	0 4 0
1 main de papier,.....	0 0 9
	£424 12 10

Le tout certifié conforme en substance au pluatif et au compte de M. le trésorier.

Ce 6 septembre, 1854.

P. HUOT, PTRE.,
SÉCRÉTAIRE, S. E. S. M.